

DÉPARTEMENT DE LOIRE-ATLANTIQUE

Commune
de
BLAIN

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS
CONSEIL MUNICIPAL
DU 08 DÉCEMBRE 2022

L'an deux mille vingt-deux, le huit décembre à vingt heures, le Conseil municipal de la commune de BLAIN, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la Mairie, sous la présidence de Monsieur Jean-Michel BUF, Maire de BLAIN.

DATE DE CONVOCATION : 02 décembre 2022

NOMBRE DE CONSEILLERS : EN EXERCICE : 29 – PRÉSENTS : 23 – REPRÉSENTÉS : 06
VOTANTS : 29

PRÉSENTS : MM. BUF Jean-Michel, CAILLON Philippe et POINTEAU Jean-Luc, Mme TESSIER Martine, M. RICARD Jean-François, Mmes VAIRÉ Sandrine et FAURY Marion, M. FLIPPOT Jacky, Mmes GILLET Maryline, GUIHO Marie-France, GUILLAUMEUX Maryse et GUINEL Marie-Jeanne, M. HAMON Jean-Pierre, Mme HARZELEC-SYLVESTRE Sylvie, M. LODÉ Alexandre, Mme MOREAU Valérie, M. MOUSSU James, Mme NIAUDET Danielle, MM. PELÉ Martin, PICAUD Michaël, PINEAU Olivier et PONTAC Serge, et Mme SCHLADT Rita.

EXCUSÉS : Mme DUBOURG Yolande (pouvoir à Mme TESSIER Martine), M. REKIS Bruno (pouvoir à M. LODÉ Alexandre), M. CODET Stéphane (pouvoir à Mme GUILLAUMEUX Maryse), M. COLIN Arnaud (pouvoir à M. FLIPPOT Jacky), M. PAITIER Christophe (pouvoir à M. BUF Jean-Michel) et M. RANNOU Yannick (pouvoir à Mme Rita SCHLADT).

SECRÉTAIRES DE SÉANCE : Mmes VAIRÉ Sandrine et NIAUDET Danielle.

OBJET : *Droits de place - Tarifs 2023 :*
- Foires et Marchés
- Commerces ambulants

N° 2022 / 12 / 16

Vu le Code général des collectivités territoriales ;

Vu la note de synthèse adressée aux conseillers municipaux à l'appui de leur convocation ;

*Sur proposition de Monsieur le Maire, le Conseil Municipal après en avoir délibéré, **FIXE À L'UNANIMITÉ**, comme suit, les tarifs des droits de place, et ce à compter du 1^{er} janvier 2023 :*

NOM DU TARIF	Tarifs 2023 en euros
Droits de place	
Foires mensuelles et marchés pour les passagers (le m. linéaire)	0,80
Foires mensuelles et marchés pour les abonnés (le m. linéaire)	0,50
Forfait commerçant ambulant hors marché (par véhicule et par jour) - 5 heures	6,50

Extrait certifié conforme,

Fait à BLAIN, le 12 décembre 2022,

Le Maire,
Jean-Michel BUF

Les Secrétaires de séance,
Sandrine VAIRÉ et Danielle NIAUDET



Certifié exécutoire par le Maire compte tenu de :

- la publication sur le site Internet de la Ville de Blain le 12 DEC. 2022
- la transmission au contrôle de légalité le 12 DEC. 2022